

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 MARS 2001

## COMPTE RENDU

.....

### Etaient présents :

Enseignants : BARBIER Franck, BOGIALLA Jean- Pierre, GARNIER Cyril,  
Personnels IATOS : BURY René, LAMBOUR Nancy  
Personnalités extérieures : GASSER Paul, GOUGUEC Marguerite,  
Etudiants : GUYOT Marc- Alexandre  
Invités : COASNE Joëlle (Directrice des études)

### Etaient excusés :

Personnalités extérieures : KACZMAREK Michel  
Etudiants : GARNERONE Alexandre, GOURGEOT Marie- Catherine  
Invités : DULION Philippe (agent comptable)

Ont donné pouvoir : GARNERONE Alexandre à GUYOT Marc- Alexandre, GOURGEOT Marie- Catherine à GUYOT Marc- Alexandre

.....

### **Informations générales :**

*Jacques PILETTE* fait part de quelques informations.

- la nouvelle présentation du Diplôme d'Université a été votée à l'unanimité par le C.E.V.U, la Commission des finances et le C.A de l'Université. Précision : un étudiant ne pourra suivre une U.E pour laquelle il ne s'est pas inscrit et qu'il n'a pas payée en début d'année.
- un exemplaire des dossiers de préinscription en DEUG STAPS est présenté, pour information, aux membres du Conseil.
- une commission « d'analyse du comportement des étudiants pendant les examens » a été créée pour statuer en matière de fraude aux examens. Afin d'éviter que le Directeur de la FSMS ne prenne seul la décision, cette commission se réunira pour décider, le cas échéant, de la saisine ou pas du Conseil de discipline.
- une salle audiovisuelle a été équipée ainsi qu'une nouvelle salle de réunion.
- il est rappelé aux responsables pédagogiques et à la Directrice des études qu'ils ne peuvent utiliser la signature du Directeur de la FSMS pour tout document qui engage l'Université, ce dernier étant ordonnateur secondaire et disposant déjà d'une délégation de signature du Président.

- un inventaire physique de tout le matériel (mobilier, informatique,...) sera effectué courant avril dans tous les instituts.
- *Joëlle COASNE* fait le point sur les pré-requis de l'IUFM et rappelle que la mention « éducation et motricité », proposée dans les 4 UFR de la région, est très préparatrice au CAPES. Cependant, le ministère a rappelé récemment que toutes les mentions de licence doivent permettre l'accès au CAPES.
- Le Président de l'Université a rencontré Madame DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur, qui lui a confirmé notre priorité en matière de postes pour la rentrée 2002. Pour la rentrée 2001, un poste de PRAG devrait nous être accordé par le Recteur.
- Les dossiers d'habilitation pour les renouvellements et les créations de diplômes devront être approuvés avant le 15 juin 2001 par le conseil d'UFR ( 8 créations de diplômes sont envisagées).
- *Jacques PILETTE* a donné son accord pour la participation financière de la FSMS à l'achat de 2 plate-formes de pression pour équiper le LAMIH. L'approbation du conseil d'UFR est demandée a posteriori.

*Franck BARBIER* est invité à en exposer les objectifs : il indique que l'achat a du être fait dans l'urgence, ce qui explique qu'il n'a pas été soumis à l'approbation du conseil avant ce jour.

Le financement est triple : la Région, le LAMIH, la FSMS. Le coût total HT est de 238.378 francs.

Il précise que si le conseil d'UFR s'oppose à cette décision, les fonds seront restitués .

*Jacques PILETTE* demande aux membres du conseil s'ils émettent des réserves.

*Joëlle COASNE* souhaite que soient clarifiées les missions respectives du LAMIH et de la FSMS en ce qui concerne la recherche et s'interroge sur l'existence réelle des débouchés pour les étudiants en STAPS.

*Jacques PILETTE* indique que la part financée par la FSMS s'élève à 21.880 francs, pris sur les crédits attribués à la recherche.

*Jean -Pierre BOGIALLA* déclare que si le vote avait été soumis au conseil, il se serait abstenu. Il souhaite que ce genre de décision ne crée pas de précédent.

*Jacques PILETTE* répond que dorénavant pour tout projet présenté dans l'urgence, soit une session extraordinaire du conseil sera réunie, soit le projet sera refusé.

*Cyril GARNIER* estime que c'est le CRIMAP qui, dans un premier temps, devrait se réunir pour décider de l'utilisation des crédits.

*Jacques PILETTE* approuve ce qui paraît être une évidence.

***Le vote est remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'UFR.***

*Paul GASSER* fait part de son expérience chez Décathlon et suggère que pour tous les projets de ce type, il conviendrait de faire un dossier prévisionnel précisant les échéances et les crédits nécessaires.

*Franck BARBIER* indique que le dossier était prêt depuis longtemps mais il a fallu agir dans l'urgence et celui-ci a été ressorti brutalement.

### **Vote de la décision budgétaire modificative n°1**

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour, la demande de DBM ne présentant pas un caractère d'urgence.

### **Ajustement des coefficients des nouvelles maquettes d'enseignement**

***La modification des coefficients a été adoptée à l'unanimité.***

.....

*Madame GOUGUEC* quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur GASSER pour la suite du Conseil.

.....

### **Calendrier de fin d'année universitaire et rentrée 2001**

*Joëlle COASNE* fait remarquer que 2 jours ne suffisent pas pour mettre en place les oraux.

***Le conseil décide à l'unanimité d'étendre la période des examens du 28 mai au 12 juin.***

*Jacques PILETTE* fait part de la demande d'une étudiante, disant représenter ses camarades de D2, qui souhaite que certaines épreuves de fin d'année soient avancées.

Il rappelle que le règlement intérieur fixe une période d'examen. En cas d'examen anticipé, l'étudiant qui ne peut y participer pourrait bénéficier de l'organisation de son épreuve pendant la période initialement prévue.

*Jacques PILETTE* demande au conseil l'autorisation d'avancer certaines épreuves de la session de juin.

***Le conseil se prononce par un « oui » à l'unanimité.***

*Nancy LAMBOUR* soulève le problème des épreuves qui sont refaites pour certains étudiants (étudiants en compétition FNSU, étudiants malades) alors que d'autres sont contraints de repasser la session de septembre (cas d'une étudiante opérée pendant la période d'examen).

*Jacques PILETTE* répond que la même règle doit être appliquée à tous les étudiants et demande au conseil de voter pour que cette étudiante repasse ses examens.

***Le conseil se prononce par un « oui » à l'unanimité.***

*René BURY* cite en exemple la FLLASH où ces cas sont réglés par une « session des malades », déterminée à l'avance dans le planning.

*Joëlle COASNE* estime qu'il serait plus simple et plus juste de faire systématiquement repasser les étudiants à la session de septembre.

Le problème reste posé et sera soumis au prochain conseil D'UFR.

***Le conseil vote pour l'adoption du calendrier de fin d'année universitaire et de rentrée 2001 : adopté à l'unanimité.***

### **Subventions**

1) Les étudiants en Management du Sport sollicite une subvention pour l'organisation d'événements :

- le Gamelle Trophée (demande : 3000 francs)
- la Journée de la Glisse (demande : 3000 francs)

*Jacques PILETTE* déplore que la demande de subvention des étudiants, faite auprès du C.A de l'UVHC pour ces mêmes événements, ait été refusée au motif que ces projets entrent dans le cadre de l'évaluation des étudiants.

Il a donc demandé au Président de l'UVHC la possibilité de revoir ce principe pour l'an prochain.

***Sur le principe d'accorder une subvention pour ces deux événements, le conseil se prononce par un « oui » à l'unanimité.***

*Jacques PILETTE* propose d'accorder :

- **3000 francs** pour le Gamelle Trophée
- **2000 francs** pour la journée de la glisse

***Le conseil vote à l'unanimité l'octroi de ces sommes.***

2) *Eric PASSAVANT*, responsable du second cycle en Management du Sport, sollicite une subvention de 38610 francs pour l'organisation du stage sportif 2001 (stage correspondant à l'U.E 4, spécialisation APSA).

*Cyril GARNIER* demande ce que deviendrait l'UE 4 de la mention Management si le conseil d'UFR décidait de ne pas accorder la subvention.

*Jacques PILETTE* répond que le stage sportif (activités de plein air) remplace les APS communes. Si le stage sportif est supprimé, faute de subvention, les étudiants reprennent les APS communes.

*Jacques PILETTE* propose au conseil d'accorder une subvention de **42000 francs**, comprenant le salaire de l'enseignant accompagnateur.

***Le conseil approuve à l'unanimité.***

3) *Eric WATELAIN* présente la journée thématique « Activités Physiques Adaptées » du 11 mai 2001. Il sollicite une subvention de 2000 francs.

***Le conseil vote la subvention de 2000 francs à l'unanimité.***

*Jacques PILETTE* ajoute que les frais d'impression et d'envois postaux seront pris en charge par la FSMS pour un montant estimé environ à 7000 francs.

4) Les étudiants font une demande de subvention :

- pour l'association STAPS VA : demande de 8000 francs
- pour l'association STAPS VA Management : demande de 4000 francs

*Jacques PILETTE* propose une subvention globale de **4000 francs** pour l'association STAPS VA, les étudiants en Management bénéficiant déjà des subventions accordées au titre des événements sportifs.

***Le conseil donne son accord à l'unanimité.***

*Franck BARBIER* fait remarquer que le « symposium étudiant sur la biomécanique et la physiologie des APS » est reconduit cette année, qu'aucune demande de financement n'a été faite, mais que l'entreprise Décathlon accorde, pour la troisième année consécutive, un crédit de 8000 francs pour cet événement.

*Paul GASSER* met en évidence l'impact des manifestations organisées par les étudiants en Management du Sport et souhaite qu'à l'avenir, celles ci soient ouvertes à un plus large public, autre que les étudiants.

### **Ajustement du règlement intérieur (visite médicale)**

*Jacques PILETTE* indique qu'un article concernant la visite médicale a été ajouté au règlement intérieur de la FSMS. Tout étudiant qui ne se sera pas soumis au contrôle médico-sportif ne pourra se présenter aux épreuves d'examen.

***Le conseil vote à l'unanimité cette nouvelle disposition.***

### **Questions diverses**

***Le conseil d'UFR vote à l'unanimité pour une capacité d'accueil de 110 places en DEUG STAPS 1<sup>ère</sup> année, sachant que 10 places supplémentaires sont réservées aux cas particuliers.***

*Jacques PILETTE* propose au conseil de voter une retenue sur salaire de 1 TD, pour les enseignants qui seront absents des jurys et qui n'auront pas transmis un rapport pour chaque matière enseignée.

***Le conseil donne son accord par un vote à l'unanimité.***